Image not found or type unknown

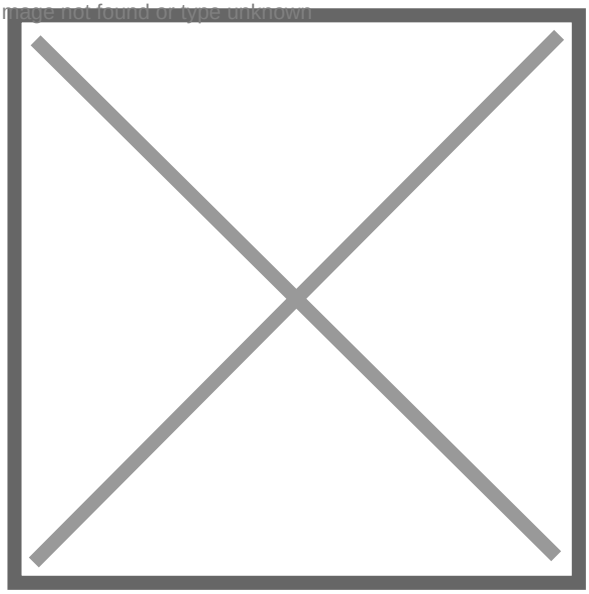

Jeune majeur contre son père pour non paiement pension

Par **mami26**, le **01/10/2009** à **08:50**

Bonjour,
les parents ont divorcé quand l'enfant avait six ans. Le père n'a pas une seule fois payé la pension alimentaire; la mère n'a jamais réclamé. L'enfant, majeur depuis quelques mois, se demande s'il peut agir pour obtenir une compensation. Par ailleurs, il est actuellement sans aucun revenu; il se demande donc s'il pourrait agir en vue d'obtenir une pension maintenant et jusqu'à ce qu'il ait un emploi.

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **09:38**

[fluo]Tribunal de Grande Instance [/fluo]
2 place du Palais
BP 2113
26021 VALENCE CEDEX
Horaires d'ouverture
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Téléphone : 04 75 75 49 49

Bonjour, meme majeur, il peut, comme il n'est pas autonome, ne subvient pas à ses besoins, réclamer une pension alimentaire à son père, pas besoin d'avocat, s'il est domicilié dans la Drome, qu'il appelle le greffe des affaires familiales du TGI de Valence (adresse ci-dessus) pour saisir le juge aux affaires familiales, courage, cordialement.

Par **mami26**, le **01/10/2009** à **09:46**

merci beaucoup! et pour ce qui n'a pas été payé du temps de sa minorité, je suppose qu'il ne peut rien faire?

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **09:49**

oui malheureusement, d'autant plus qu'il n'y a pas eu de décision de justice à l'époque j'imagine, bonne journée à vous.

Par **mami26**, le **01/10/2009** à **10:18**

Si, lors du divorce le monsieur a été condamné au versement d'une pension et déchu de l'autorité parentale. pension symbolique, 400 FRANCS mensuels, mais qui n'a jamais été payée

Par **jeetendra**, le **01/10/2009** à **10:21**

dans ce cas qu'il prenne contact avec un huissier de justice pour l'exécution du jugement, bien à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés